

## JUSTIFerme et efficace...

Aujourd'hui, dans le cadre d'un projet de proposition de loi sur l'instauration de peines planchers pour certains crimes et délits, une délégation Alternative Police CFDT participait à une table ronde à l'Assemblée Nationale.



## **Alternative Police demande**

- L'instauration d'un seuil minimum de la « juste peine » pour les récidivistes, sans sursis, afin de renforcer la fermeté des sanctions et lutter contre l'impunité. Le respect de ce seuil minimal doit être la règle, avec des exceptions seulement en cas de motivations dûment justifiées par le juge.
- Face à l'explosion des violences et du trafic de stupéfiants, il faut renforcer la réponse pénale. Cela passe notamment par la mise en place d'un dispositif de publicité des jugements prononcés par les juridictions, ainsi qu'une peine d'emprisonnement minimum de 4 ans pour les trafiquants de stupéfiants, avec un cumul des peines adapté à la gravité des infractions.

## **Alternative Police propose**

• L'extension de ce cumul des peines aux infractions touchant les Personnes Dépositaires de l'Autorité Publique (P.D.A.P.), assurant ainsi une meilleure protection des citoyens et des forces de l'ordre.

Une justice ferme pour une véritable reconnaissance du travail de nos collègues policiers